

## **MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DU FMI DU 31 AVRIL AU 13 MAI 2013 – TRANSPARENCE ET RISQUES BUDGETAIRES – PROJET DE THEMES A PROPOSER**

### **I Bilan de l'exécution de la LF 2012**

- Consommation des crédits (fonctionnement et investissement) par rapport aux prévisions
- Modalités de régularisation budgétaires des recettes et dépenses
- Examen de la Loi de règlement 2011

### **II BILAN DE LA MISE EN PLACE DU NOUVEAU REGIME FINANCIER AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013**

- Mise en place des budgets programme (contenu, indicateurs, modalités de délégations de crédits etc.)
- Synergies MINFI/MINEPAT (préparation et suivi exécution du budget, informatique etc.)
- Impact de la Loi 2007/006 sur l'organisation de la chaîne de la dépense (positionnement du CF, AE/CP, contraintes informatiques, comptabilité budgétaire etc.)
- Le point sur la réforme comptable (bilan et calendrier 2013/2014)

### **III Examen de la base juridique et technique**

- Décret RGCP
- Décret relatif aux contrôles
- Manuel d'exécution des budgets programme
- Circulaire d'exécution du budget 2013 (yc AE/CP)

### **IV Calendrier de la réforme**

- Transposition des directives CEMAC – Bilan des missions BM/CEMAC etc....
- Projet de réécriture de la Loi 2007/006
- Contenu des programmes à définir (masse salariale, charges communes, transferts, subventions etc.)
- Mise en place du contrôle de gestion dans les Ministères

### **V Programme d'assistance technique pour l'année fiscale 2013/2014**

Après l'application du nouveau régime financier, il convient de prévoir des missions d'AT pour mettre en place et/ou consolider les réformes :

- Finalisation des procédures relatives à la mise en place de la Loi de règlement (Septembre 2013, suite mission MORET)
- Mise en place d'une comptabilité budgétaire tenue par l'ordonnateur dans le cadre de l'application PROBMIS (Juin 2013)
- Modalités de préparation du compte administratif par le MINFI (Octobre /NOVEMBRE 2013)
- La chaîne de la dépense et le positionnement des contrôles
- La restructuration de la Direction Générale du Budget rendu nécessaire par l'application du nouveau régime financier et des directives CEMAC (M MORET)